

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	25 septembre 2023
Numéro	23.235	Heure	9h04

Auteur-e(-s) : Andreas Jurt	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Financement du Plan climat 2040 via une plateforme de « crowdlending »	
Contenu : Nous invitons le Conseil d'État à étudier, et prioritairement en collaboration avec la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), une solution innovante et locale pour le financement de la réalisation du Plan climat 2040. En parallèle d'un financement via un emprunt traditionnel, pourquoi ne pas créer une plateforme de <i>crowdlending</i>, réservée uniquement aux résidents privés et institutionnels (contribuables neuchâtelois et sociétés ayant leur siège social dans le canton de Neuchâtel) ? Nous pourrions commencer avec une tranche de 55 millions de francs pour les 52 nouvelles mesures proposées (hors investissements dans des mesures déjà en déploiement).	
Développement (obligatoire) : Pour que la transition énergétique et la réalisation du Plan climat se réalisent dans les délais imposés par le Grand Conseil, il faut les financer. Nous proposons un instrument novateur et citoyen qui invite nos résidents à participer avec une partie de leur épargne. Ce serait une preuve tangible et crédible de la volonté de participer personnellement aux objectifs visés (réduction de CO₂, amélioration de la biodiversité, augmentation de la part des énergies renouvelables). Cela constituerait une incitation positive et responsable, et ce serait aussi un argument pour rapatrier des capitaux qui sont actuellement déposés/investis hors canton, voire à l'étranger, avec un potentiel impact positif sur les rentrées fiscales futures. Quelles sont les sources de financement traditionnelles employées par l'État ? 1. Financement via le compte de fonctionnement, 2. Utilisation de la limite de crédits accordée par les banques, 3. Financement obligataire sur le marché des capitaux. Solution alternative : le <i>crowdlending</i>. Définition : le <i>crowdlending</i>, aussi appelé prêt participatif, consiste à demander au public d'accorder un prêt pour son projet. Pour un projet financé grâce au <i>crowdlending</i>, les investisseurs sont des prêteurs ; à l'échéance, il faut rembourser le crédit accordé par les privés. Si suffisamment d'investisseurs ont répondu présents, les contributions financières sont regroupées pour former un prêt avec intérêts. Avant de structurer le produit, il faut s'assurer de plusieurs aspects : 1. Qui est le détenteur de la plateforme ? Il doit s'agir de l'État de Neuchâtel ou de la BCN, pour des questions de licence FINMA ; 2. Quel véhicule juridique utiliser ? Un simple prêt (obligation), avec la conséquence de l'impôt anticipé ou une créance qui échappe à cet impôt, un fonds de placement ou un SPV (<i>Special Purpose Vehicle</i>) ? 3. Qui est la contrepartie ? L'État ou la BCN ? 4. Peut-on le conceptualiser comme un engagement (dette) hors bilan pour l'État ? 5. Cette construction rentre-t-elle dans la limite de crédit que la BCN accorde à l'Etat ? 6. Sans enfreindre l'égalité de traitement fiscal selon la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), serait-il possible d'accorder un rabais fiscal pour l'impôt cantonal et communal ? Idée du produit : une alternative à une obligation de caisse de la BCN, durée 5 ans. Le taux d'intérêt est actuellement à 1,45%. Notre produit a la vocation EGS (Environnement, Gouvernance, Société) et non une visée de maximisation du rendement. L'offre <i>crowdlending</i> : 1,3% par an (90% du taux BCN) + bonus en fonction de la réalisation du Plan climat (par exemple, réduction de CO₂ à Neuchâtel, qui est calculée objectivement par l'OFS). Le bonus final varie entre 0 et 5%. Résultat final pour l'investisseur par année : scénario minimal, 1,3% par an ; scénario maximal, 2,3%. Les	

investisseurs se répartissent entre les privés (tranche A) et les institutionnels (tranche B). L'investissement minimal pour les privés est de 1'000 francs et de 100'000 francs pour la tranche B.

Mis à part l'effet marketing et citoyen, pour le service financier (SFIN) se pose la question du coût d'opportunité. Cette solution alternative lui coûtera-t-elle plus cher (prime) que l'emprunt traditionnel sur le marché des capitaux ?

Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/cercle-indicateurs.html>

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Andreas Jurt

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Position du Conseil d'État

L'État a accès à diverses sources de financement, via différents type d'emprunts à des taux relativement attractifs ; la nécessité d'élargir la palette d'instruments n'est pas avérée. Lever 55 millions de francs sans l'intermédiaire d'un partenaire financier à des taux compétitifs en se limitant aux investisseurs résidant à Neuchâtel est très incertain ; cela induirait aussi un affaiblissement de la capacité à contrôler la provenance des fonds et plus de complexité administrative. L'incertitude se reporterait sur la capacité à mener les projets, avec le risque d'en ralentir la réalisation. En outre, l'approche pourrait contraindre l'État à se soumettre à l'impôt anticipé.

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	25 septembre 2023
Numéro	23.235	Heure	9h04

Auteur-e(-s) : Andreas Jurt	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Financement du Plan climat 2040 via une plateforme de « crowdlending »	
Contenu : Nous invitons le Conseil d'État à étudier, et prioritairement en collaboration avec la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), une solution innovante et locale pour le financement de la réalisation du Plan climat 2040. Au lieu d'un financement via un emprunt traditionnel, pourquoi ne pas créer une plateforme de <i>crowdlending</i>, réservée uniquement aux résidents privés et institutionnels (contribuables neuchâtelois et sociétés ayant leur siège social dans le canton de Neuchâtel) ? Nous pourrions commencer avec une tranche de 55 millions de francs pour les 52 nouvelles mesures proposées (hors investissements dans des mesures déjà en déploiement).	
Développement (obligatoire) :	
Pour que la transition énergétique et la réalisation du Plan climat se réalisent dans les délais imposés par le Grand Conseil, il faut les financer. Nous proposons un instrument novateur et citoyen qui invite nos résidents à participer avec une partie de leur épargne. Ce serait une preuve tangible et crédible de la volonté de participer personnellement aux objectifs visés (réduction de CO₂, amélioration de la biodiversité, augmentation de la part des énergies renouvelables). Cela constituerait une incitation positive et responsable, et ce serait aussi un argument pour rapatrier des capitaux qui sont actuellement déposés/investis hors canton, voire à l'étranger, avec un potentiel impact positif sur les rentrées fiscales futures. Quelles sont les sources de financement traditionnelles employées par l'État ? - Financement via le compte de fonctionnement, - Utilisation de la limite de crédits accordée par les banques, - Financement obligataire sur le marché des capitaux. Solution alternative : le <i>crowdlending</i>. Définition : le <i>crowdlending</i>, aussi appelé prêt participatif, consiste à demander au public d'accorder un prêt pour son projet. Pour un projet financé grâce au <i>crowdlending</i>, les investisseurs sont des prêteurs ; à l'échéance, il faut rembourser le crédit accordé par les privés. Si suffisamment d'investisseurs ont répondu présents, les contributions financières sont regroupées pour former un prêt avec intérêts. Avant de structurer le produit, il faut s'assurer de plusieurs aspects : - Qui est le détenteur de la plateforme ? Il doit s'agir de l'État de Neuchâtel ou de la BCN, pour des questions de licence FINMA ; - Quel véhicule juridique utiliser ? Un simple prêt (obligation), avec la conséquence de l'impôt anticipé ou une créance qui échappe à cet impôt, un fonds de placement ou un SPV (<i>Special Purpose Vehicle</i>) ? - Qui est la contrepartie ? L'État ou la BCN ? - Peut-on le conceptualiser comme un engagement (dette) hors bilan pour l'État ? - Cette construction rentre-t-elle dans la limite de crédit que la BCN accorde à l'Etat ? - Sans enfreindre l'égalité de traitement fiscal selon la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), serait-il possible d'accorder un rabais fiscal pour l'impôt cantonal et communal ? Idée du produit : une alternative à une obligation de caisse de la BCN, durée 5 ans. Le taux d'intérêt est actuellement à 1,45%. Notre produit a la vocation EGS (Environnement, Gouvernance, Société) et non une visée de maximisation du rendement. L'offre <i>crowdlending</i> : 1,3% par an (90% du taux BCN) + bonus en fonction de la réalisation du Plan climat (par exemple, réduction de CO₂ à Neuchâtel, qui est calculée objectivement par l'OFS). Le bonus final varie entre 0 et 5%. Résultat final pour l'investisseur par année : scénario minimal, 1,3% par an ; scénario maximal, 2,3%. Les investisseurs se répartissent entre les privés (tranche A) et les institutionnels (tranche B). L'investissement	

minimal pour les privés est de 1'000 francs et de 100'000 francs pour la tranche B.

Mis à part l'effet marketing et citoyen, pour le service financier (SFIN) se pose la question du coût d'opportunité. Cette solution alternative lui coûtera-t-elle plus cher (prime) que l'emprunt traditionnel sur le marché des capitaux ?

Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/cercle-indicateurs.html>

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Andreas Jurt

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Position du Conseil d'État

L'État a accès à diverses sources de financement, via différents type d'emprunts à des taux relativement attractifs ; la nécessité d'élargir la palette d'instruments n'est pas avérée. Lever 55 millions de francs sans l'intermédiaire d'un partenaire financier à des taux compétitifs en se limitant aux investisseurs résidant à Neuchâtel est très incertain ; cela induirait aussi un affaiblissement de la capacité à contrôler la provenance des fonds et plus de complexité administrative. L'incertitude se reporterait sur la capacité à mener les projets, avec le risque d'en ralentir la réalisation. En outre, l'approche pourrait contraindre l'État à se soumettre à l'impôt anticipé.